

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, CUZOL Raphaële, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, VIVION Daniel, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, FOURRICHON Annick, BERNARD Anne-Sophie, CHANDIOUX Georges.

Absents : MAZZOTTI Cédric, HUG Catherine, VERMARE Michèle, BESSON Anthony.

Pouvoirs : MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à BERJOT Valérie.

HUG Catherine a donné pouvoir à DIDIER Michel.

VERMARE Michèle a donné pouvoir à DUGELAY Valérie.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : CUZOL Raphaële.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 12 juillet 2016.
2. Formules et tarifs de l'accueil du CLSH du mercredi.
3. Personnel communal.
4. Election de la commission de délégation de service public.
5. Vente d'une remorque d'occasion.
6. Le point sur les travaux.
7. Compte rendu des commissions et des intercommunalités.
8. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 JUILLET 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) FORMULES ET TARIFS DE L'ACCUEIL DU CLSH DU MERCREDI.

Madame BERJOT Valérie expose que suite au dernier conseil d'école, les parents ont souhaité que soit ouvert une nouvelle prestation le mercredi de 11h30 à 12h30. La commission scolaire a étudié cette demande et a décidé d'offrir deux nouvelles prestations en supplément de celle qui existait déjà. Madame BERJOT Valérie rappelle également que l'animation de ce centre de loisirs sans hébergement est confiée à Alfa 3A avec mise à disposition d'un agent de la commune à l'association. A compter du 21 septembre 2016, il est proposé trois formules avec les tarifs suivants :

OPTION 1

Mercredi 11h30-12h30 : accueil sans repas

Tarifs à l'heure	Résidents de Lucenay	Extérieurs
Inférieur à 500€	1,50	1,60
De 500 à 800€	1,70	1,80
Plus de 800€	1,90	2,00

Ce temps est facturé sur la base du tarif périscolaire en vigueur. Toute demi-heure entamée est due.
Absence injustifiée = 2€

OPTION 2

Mercredi 11h30-14h00 : accueil avec repas

Forfait par mercredi (2h30) Accueil et repas	Résidents de Lucenay	Extérieurs
Inférieur à 500	8€	8,25€
De 500 à 800	8,65€	8,90€
Plus de 800	9,25€	9,50€

OPTION 3

Mercredi 11h30-18h00 : Repas et après midi

Forfait par mercredi (6h30)	Résidents de	Extérieurs
-----------------------------	--------------	------------

Après-midi et repas Forfait de 11h30-17h00	Lucenay	
Inférieur à 500	12€	12,65€
De 500 à 800	13.65€	14,30€
Plus de 800	15.25€	15,90€

Les tarifs sont établis sur la même base que le forfait du mercredi après-midi de l'année 2015-2016. Le tarif du repas est compté à 5,50€.

L'heure de 17h00 à 18h00 est un temps d'accueil et est calculé sur la base du tarif périscolaire en vigueur.

Toute demi-heure entamée est due.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve toutes ces propositions.

3) PERSONNEL COMMUNAL.

A : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal à temps complet.

Madame le Maire indique que suite au départ d'un adjoint administratif le 1^{er} novembre 2016, et en vue de pourvoir à son remplacement, il a été retenu la candidature d'une personne titulaire du grade d'adjoint administratif principal. Par conséquent, il convient de créer un poste permanent correspondant à ce grade afin d'y nommer cet agent qui rejoint la collectivité par mutation. Cet agent instruira les dossiers d'urbanisme, sera en charge de l'état civil et des élections ainsi que divers autres domaines relatifs à l'administration territoriale. Cet agent exercera ces fonctions à compter du 17 octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de l'emploi permanent d'adjoint administratif principal à temps complet.

B : Création d'un emploi contractuel pour la traversée de la RD 30 par les élèves.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le problème de la traversée de la RD 30 qu'empruntent certains enfants pour se rendre à l'école. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent chargé de la sécurité des enfants à la sortie des écoles. Cette personne aiderait les enfants qui vont à l'école à traverser la route départementale 30 qui est très dangereuse. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent non titulaire sur cet emploi correspondant à un accroissement temporaire d'activité conformément à l'article 3 de la loi du 12 mars 2012 à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de 2 heures et 57 minutes. Ce contrat serait conclu pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 juillet 2017.

La rémunération sera calculée sur la base de l'échelle 3 soit l'indice brut 342, indice majoré 323 au prorata de la durée hebdomadaire de travail soit 2,95/35^{ème}.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition : l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve ces propositions, autorise Madame le Maire à signer le contrat précisant les modalités énoncées ci-dessus avec la personne qui sera recrutée. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

4) ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Madame le Maire expose qu'en application des articles L.1411-5 et 1411-3 et suivants du code général des collectivités territoriales, il convient de créer une commission de délégation de service public suite au renouvellement de la concession du service assainissement. Madame le Maire précise que le contrat avec Suez Environnement se termine le 31 décembre 2016 et a été prorogé jusqu'au 30 juin 2017. La commission de délégation de service public qui intervient dans le cadre de la procédure de renouvellement est composée du maire, président de la commission ou son représentant et de trois membres de l'assemblée délibérante désignés par celle-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Madame le Maire propose d'élire une commission de délégation de service public, compétente pour l'ensemble des concessions de service public que la Commune pourrait conclure durant le mandat actuel. Une liste composée de trois titulaires et trois suppléants est proposée. Il est ensuite procédé à l'élection de cette commission.

Par 18 voix sur 18 suffrages exprimés, sont élus :

3 – Titulaires

LE CALVE Jean-Philippe
BARJON Hervé
DAVAINE Alix

3 – Suppléants

BOUVET Nicole
VERMARE Michèle
SOSPEDRA Gilles

5) VENTE D'UNE REMORQUE D'OCCASION.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une remorque benne à lisier datant de 1991 avait été mise à disposition d'un agriculteur de la commune pour épandre les boues de la station d'épuration. Depuis quelques années, les boues sont traitées directement par Suez environnement, délégataire de notre service assainissement. Par conséquent, Madame le Maire propose de vendre au prix de un euro ce matériel vétuste qui n'a plus aucune utilité pour la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la vente à 1 euro de cette remorque benne à lisier et autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à cette vente.

6) LE POINT SUR LES TRAVAUX.

Travaux de bâtiments : ils sont exposés par Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal chargé des bâtiments.

Bureau de l'accueil et secrétariat de mairie : les travaux ont été effectués au cours des mois de juillet et août. Remerciements à l'équipe technique qui a assuré le déménagement et la remise en place du bureau, armoires, dossiers et la mise en valeur d'une partie de mur en pierres pour rappeler que Lucenay est un village de pierres blanches (mise à nu des pierres et rejointoyage du mur du bureau accueil de la mairie).

Ecole : le sol et les murs d'une salle de classe ont été refaits. 28 blocs de secours ont été remplacés.

Restaurant scolaire : le sol a été décapé puis a été appliqué trois couches de métallisant pour sol très fréquenté. Il est à noter que les entreprises ont bien respecté le planning. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Agence Postale Communale : elle va être transférée dans le bureau accueil de la mairie à la mi-octobre. Une ligne téléphonique lui sera dédiée, le poste doit être mis en place par Orange.

Eglise : l'entreprise Paccard est intervenue suite à un problème électrique sur le moteur des cloches qui date d'une soixantaine d'années. Ces travaux n'ont rien à voir avec les dernières réparations.

Lavoir : un acte de vandalisme est à déplorer. Une douzaine de tuiles et des grosses pierres du mur ont été jetées dans le bassin. Le personnel du service technique a effectué les réparations.

Local des Anciens : Suite à la rencontre entre madame le Maire et la Présidente du Club qui a exposé que le local était trop grand suite à la baisse des adhérents et à plusieurs décès, un local plus adapté sera à leur disposition fin septembre en accord avec le bureau. Il s'agit de la salle du Petit Gibus.

Cette salle servira aussi pour les cours d'informatique, une demi- journée par semaine.

Travaux de voirie : ils sont exposés par Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie.

Travaux à la demande du Département :

Le Département a confié à la société EIFFAGE des travaux sur notre commune, normalement prévus à partir du 21 septembre. 2 zones seront concernées sur la RD30 :

- L'arrêt de bus face à la mairie. Cet arrêt sera donc durant les travaux déplacé de quelques mètres en amont ou en aval avec une signalisation temporaire.
- A la sortie de Lucenay, direction Morancé, des travaux de purges de chaussée sur 250 mètres environ seront réalisés. Ils nécessiteront une circulation alternée pendant 2 jours.

Marquage au sol :

Vous avez sans doute remarqué que le rafraîchissement des peintures au sol sur la commune est en cours. De nouveaux marquages seront réalisés au bout du chemin du Passeloup et de la route de l'Azergues afin d'améliorer la sécurité dans 2 virages dangereux.

J'attire votre attention sur la nécessité de ralentir quand vous passez près de ces zones de travaux et des personnes qui travaillent sur la voirie. On nous rapporte quelques comportements d'automobilistes extrêmement dangereux.

Création d'un parking en centre village :

Nous créons 21 places de parking au centre village au niveau de « La Ruelle ».

L'entreprise RODRIGUEZ effectuera les travaux de terrassement au mois d'octobre. Cependant, différents concessionnaires nous ont informés qu'ils interviendront prochainement sur les réseaux de cette zone. Nous ne maîtrisons pas à ce jour leurs dates d'intervention. C'est la raison pour laquelle nous laisserons une partie des parking en « concassé ». Les enrobés seront réalisés ultérieurement. Cela n'empêchera pas l'utilisation des nouvelles places.

Travaux de voirie :

L'entreprise EUROVIA et le cabinet REALITES ont la charge de ces travaux.

- 1- Chemin du Bief (de la rue du Stade à la rue des Saignes) : Conformément à nos engagements lors de la création du lotissement artisanal, nous réalisons un trottoir coté lotissement et élargissons la voirie. Les travaux sont prévus semaine 39 et 40
- 2- Reprise d'enrobé rue des Chopines : Nous reprenons le revêtement sur 50 m environ afin de le remettre à niveau. Les travaux sont prévus semaine 39 et 40
- 3- Reprise enrobé chemin des Grands Plantiers : Dans le virage au niveau du n° 241, nous reprenons le bas-côté de la voirie qui s'affaisse. Les travaux sont prévus semaines 39 et 40
- 4- Reprise du trottoir route de Morancé : Nous reprenons l'enrobé sur la partie du trottoir fortement endommagée sur 200 m environ. Nous avons demandé une intervention pendant les vacances, semaines 42 et 43 (Sans certitude, en fonction des disponibilités d'EUROVIA)
- 5- Réalisation d'un plateau traversant route d'Anse au carrefour rue du Plantay : Afin de sécuriser le carrefour avec la rue du Plantay, et de modérer la vitesse des usagers de la RD30, nous réalisons un plateau traversant (ralentisseur). Nous attendons le retour de l'analyse amiante pour avoir l'autorisation définitive. En toute vraisemblance les travaux seront réalisés semaines 42 et 43.

Reprise du mur de soutènement chemin de la Fontaine :

Il ne vous a pas échappé que le chemin de la Fontaine était interdit à la circulation suite à l'éboulement d'une partie du mur de soutènement en pierres sèches.

Nous consultons actuellement les entreprises et attendons encore des retours de leur part afin de reprendre ce mur. L'objectif est de réaliser les travaux avant la fin d'année.

7) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITES.

Commission économique : elle s'est réunie pendant les vacances scolaires et semaine 36. Il a été décidé que l'agence postale communale serait transférée à l'accueil du secrétariat de mairie et ouverte aux heures et jours d'ouverture de la mairie et le samedi de 9 H 30 à 11 h 30 à compter du 18 octobre 2016. Le lundi après-midi sera assuré seulement le retrait de lettres recommandées et colis recommandés. Le samedi matin, un accueil mairie sera mis en place à compter du 5 novembre.

L'enseigne de l'agence postale sera démontée par le personnel du service technique et installée côté entrée mairie pour les personnes à mobilité réduite. La boîte aux lettres sera également transférée vers l'arrêt de car côté mairie.

Commission plan local d'urbanisme : l'enquête publique aura lieu du 3 octobre au 3 novembre 2016 (voir encadré).

Association G rontologique du canton d'Anse : un spectacle suivi d'un go ter au profit des anciens a  t  organis  par cette association au domaine de la communaut  de communes   Graves sur Anse samedi 1^{er} octobre. Le CCAS s'est charg  des invitations   nos anciens. Une dizaine de personnes ont besoin d' tre v hicul es et accompagn es. Daniel et Vivion et Anne Sophie Bernard vont organiser ce transport.

Commission communication : il est rappel  que cette commission a revu la pr sentation des Br ves, mis en place un nouveau site internet et pages facebook, fait installer un panneau lumineux d'informations. La commission indique que les associations qui souhaitent diffuser des messages doivent les faire parvenir en mairie 15 jours avant la parution.

Tourisme : Madame le Maire informe l'assembl e qu'elle a eu confirmation par Daniel Paccoud, pr sident du Syndicat mixte du Beaujolais du maintien de notre carri re comme g osite dans le dossier G opark. Les ambassadeurs de l'Unesco viendront sur place entre mai et ao t 2017.

8) QUESTIONS DIVERSES.

Actes de vandalisme :

Station d' puration : la porte de la cl ture a  t  forc e et le compteur  lectrique a  t  disjonct  entra nant une panne de la station. Le syst me a  t  r par  par Suez Environnement, d l gataire du service assainissement.

Entourage des  quipements sportifs : des personnes utilisant des quads circulent sur les buttes pr s du terrain de football et tennis, qui endommagent les espaces verts et parking et entra nent des coul es de gravier sur la route. Les employ s communaux ont remis en place le gravier.

D veloppement durable : Mme Bouvet Nicole explique qu'une r union publique sera organis e sur ce th me le 5 octobre 2016   la salle des Pierres Blanches.

Plan de circulation : Madame le Maire indique que le dossier sera lanc  avec un cabinet d' tudes en fin d'ann e ou d but d'ann e 2017.

L'ordre du jour  tant  puis , la s ance est lev e   21 heures 15.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 18 octobre ou 25 octobre 2016   20 heures.